



RELAIS-PLANETE-SOLIDAIRE

<http://www.relais-planete-solidaire.org/>

Ecouter, constater, concevoir, relier, prévoir, rendre possible.



FRUIMALIN

Collectes et revalorisations de végétaux alimentaires.

Requalifier le gaspillage alimentaire. Optimiser les ressources vivrières locales. Cultiver l'échange.

Redonner de la qualité au temps.

Charte et principes d'OPTIMISATION des Ressources Locales

Végétaux comestibles

Préservation des ressources

Identification de toutes les variétés de fruits, légumes et végétaux comestibles, sauvages ou produits localement, tout au long de l'année.

Récupération, à tout moment de l'année, dans le parfait respect de la propriété privée et du renouvellement naturel, des fruits, légumes, tout ou partie, et végétaux comestibles localement laissés pour compte : non cueillis, non récoltés, non ramassés, comprenant les défauts d'aspect, de maturité, les espèces négligées.

Possibilité de recourir aux ressources issues de surproduction, de mévente et écarts de tri.

Interdiction de collecter abusivement ou inutilement.

Les ressources découlent de dons ou d'autorisations de particuliers, associations, collectivités, professionnels, ou sont naturellement accessibles mais non-menacées ou protégées.

Les collectes privilégient les ressources existantes ou produites localement et s'exercent en dehors des grossistes et des grandes surfaces de distribution.

Entraide/redistribution sociale/lien

Redistribution gratuite à l'issue des collectes, des fruits ou légumes frais, à l'exclusion des sauvages, à toutes personnes impliquées dans la collecte : donateurs ou cueilleurs volontaires, dans la limite d'une consommation familiale.

Mise en œuvre, dans le respect des règles sanitaires, de toutes méthodes de tri, de conservation et de toutes méthodes de transformation permettant une valorisation optimale des ressources collectées.

Redistribution gratuite aux circuits sociaux, des plus beaux fruits ou légumes frais en excédent après satisfaction des deux points précédents ou délibérément collectés à cette fin.

Ces principes visant, à l'issue des collectes, à un pourcentage de perte évitable idéalement nul.

Pour les dons de fruits ou légumes déjà cueillis et en état sanitaire correct : le cas échéant sur demande, soit établissement d'un reçu fiscal, soit versement d'une contrepartie maximale équivalente au 1/4 des cours producteurs officiels en vigueur.

Proximité/traçabilité

Tous les donateurs sont clairement identifiés. Tous les arbres, arbustes, végétaux sont clairement localisés.

Ceci vise en particulier à apprécier les traitements subis par les ressources.

Collectes, distributions et transformations sont réalisées prioritairement selon des logistiques courtes : circuits et savoir-faire locaux, artisanaux voire traditionnels.

Sensibilisation/responsabilisation/obligations

A minima, réalisation d'activités « Relais » combinant collectes et/ou sensibilisation et/ou valorisation, permettant une dynamique d'échanges susceptible d'infléchir les comportements alimentaires, corriger la notion de gaspillage alimentaire et inciter au maintien et au respect de la biodiversité nourricière.

Toute personne physique ou morale, peut dès lors adhérer aux principes de cette charte, sans autre obligation que d'en approuver la logique et les relayer tout ou partie dans ses pratiques et autour d'elle.

OBJECTIF

Multiplier les initiatives partagées d'optimisation des ressources locales existantes dans le respect de leur préservation et de leur renouvellement.

<https://www.change.org/p/citovens-approuvez-la-charte-d-optimisation-des-ressources-locales>

Néanmoins, cette charte trouve toute sa pertinence dans le cadre de la création et du fonctionnement d'unités, rémunératrices et non délocalisables : « Fruimalin Village » permettant un revenu d'appoint, ou : « Fruimalin Pays » permettant un salaire, par la vente des produits transformés selon les règles légales, ventes diversifiées, informatives et argumentées visant à infléchir les comportements alimentaires, corriger la notion de gaspillage alimentaire et inciter au maintien et au respect de la biodiversité vivrière de proximité, en particulier dans le cas d'arbustes et haies refuge, de vergers anciens, d'espèces oubliées ou anciennes.

Ces deux mentions sont attribuées exclusivement par l'association Relais-Planète-Solidaire qui dans ces deux cas s'oblige à respecter, faire respecter et développer les principes de cette charte et apporter formations et soutien à la création d'unités et aux unités créées selon les clefs opérationnelles et méthodologiques éprouvées pour Fruimalin.

Charte sous dépôt légal. Original enregistré en 2010 et réactualisé en avril 2014. Auteur : Thierry Deiller. Toute reproduction même partielle ou citation doit être obligatoirement accompagnée de la mention : « Charte ORL Fruimalin »